

ministre de la santé publique en remplacement numérique de M. Dondi Oura A. Martin qui a cessé définitivement ses fonctions (budget général — chapitre 22 — article 5).

La présente décision aura effet pour compter de la date de sa signature.

## MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

### Clinique d'accouchements

N° 7-MSP du 27 mai 1967. — Une autorisation d'exploiter une clinique d'accouchements à Lomé est accordée à Mme Amorin Marie, sage-femme à Lomé.

Mme Amorin Marie est tenue de résider dans un périmètre de cinq kilomètres au plus de sa clinique, sise près de la mission catholique de Bè.

## MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DU TOURISME ET DU PLAN

ARRETE N° 5-MCITP du 24 mai 1967, portant modification de certaines prescriptions figurant dans les arrêtés réglementant les prix.

### LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DU TOURISME ET DU PLAN,

Vu l'ordonnance n° 16 du 14 avril 1967 ;

Vu l'ordonnance n° 17 du 22 avril 1967 portant réglementation des prix et des circuits de distribution ;

Vu le décret n° 63-122 du 20 septembre 1963 portant abrogation du décret n° 63-80 du 6 juillet 1963 et définition des attributions du ministre du commerce, de l'industrie et du tourisme,

## ARRETE :

Article premier. — Les dispositions des articles des arrêtés pris antérieurement, et portant référence aux prescriptions du décret n° 64-21 du 15 février 1964, sont abrogées et remplacées par les dispositions similaires de l'ordonnance n° 17 du 22 avril 1967.

Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Lomé, le 24 mai 1967  
P. Eklou

## AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

### Récépissés de déclaration d'Associations

(du 13-12-66)

*Titre de l'Association :* « Yaka-Dzata Union »

*Buts :* a) Etablir l'amour, l'unité, la compréhension et la coopération active entre les membres dans leur pays et à l'étranger.

b) Organiser des différents groupements de musique, de danse, de théâtre, de cantate pour des réjouissances périodiques.

*Siège Social :* Lomé, 22 Rue Brazza.

*Pièces annexées à la déclaration :* Statuts et liste des membres du bureau-directeur.

(du 15 juin 1967)

*Titre de l'Association :* « Saint Sylvestre »

*But :* Venir en aide à tous ses membres en cas de décès, funérailles, mariage etc...

*Siège Social :* LOME, 25 Rue de la Marne

*Pièces annexées à la déclaration :* Statuts et liste des membres du bureau-directeur.